



# **Note de présentation brève et synthétique retracant les informations essentielles du compte administratif 2022**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2023**

# BUDGET PRINCIPAL

Le Budget Primitif 2022 de la ville de Castelmaurou a été voté par le Conseil municipal le 13 avril 2022. Il a fait l'objet de plusieurs décisions modificatives.

Le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

L'année 2022 s'est articulée autour des priorités suivantes :

- une transition dans la méthode avec plus de participation citoyenne ;
- l'étude de réalisation d'un plan de mobilité avec des ateliers de concertation ;
- la mise en place d'une zone 30 km/h au centre-bourg ;
- l'étude de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- le début des travaux de construction d'un restaurant satellite à l'école maternelle ;
- l'étude de création d'un cheminement piéton sur la route du Clos du loup
- la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique et notamment d'une extinction nocturne de l'éclairage public de 23h00 à 05h45 ;
- l'étude de programmation pour la construction d'un nouveau centre technique municipal ;
- l'entretien et la rénovation de la voirie communautaire sur divers secteurs ;

## I / RESULTATS DE L'ANNEE 2022

Les résultats de l'année 2022 se décomposent ainsi :

- excédent de la section de fonctionnement de + **487 196.67 €**
- excédent de la section d'investissement de + **964 569.56 €**
- résultat de clôture de l'exercice de + **1 451 766.23 €**

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 031 363,96	G	3 268 560,63
	Section d'investissement	B	706 827,21	H	1 027 969,44
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	250 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 463 147,75 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 738 191,17	= G+H+I+J	6 009 677,82
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 477 129,59	L	657 409,17
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 477 129,59	= K+L	657 409,17
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 031 363,96	= G+I+K	3 518 560,63
	Section d'investissement	= B+D+F	2 183 956,80	= H+J+L	3 148 526,36
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 215 320,76	= G+H+I+J+K+L	6 667 086,99



## II / CHAINE DE L'EPARGNE

### Chaîne de l'épargne

en €	2020	2021	2022	Evol° 2021/2022
Produits de fonctionnement courant	2 929 978 €	3 095 338 €	3 222 251 €	4,1%
-Charges de fonctionnement courant	2 381 394 €	2 594 053 €	2 808 802 €	8,3%
= EXCEDENT BRUT COURANT	548 584 €	501 285 €	413 449 €	-18%
+ Produits exceptionnels	4 699 €	5 013 €	43 497 €	767,7%
- Charges exceptionnelles	0 €	6 543 €	28 824 €	340,5%
= EPARGNE DE GESTION	553 283 €	499 755 €	428 123 €	-14%
- Intérêts	33 528 €	29 461 €	29 422 €	-0,1%
= EPARGNE BRUTE	519 756 €	470 294 €	398 701 €	-15%
- Capital	78 834 €	80 387 €	82 607 €	2,8%
= EPARGNE NETTE ( <i>autofinancement</i> )	440 922 €	389 908 €	316 094 €	-19%

**On constate une augmentation des recettes de fonctionnement (+ 4.1 %) concomitante à une augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 8.3 %).**

L'épargne brute a baissé de - 15%. Une baisse de 25% était nécessaire pour être éligible à la dotation « inflation » introduite par l'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 (*filet de sécurité énergétique 2022*).

**L'épargne nette (*autofinancement*) a baissé en 2022 de - 19 % soit 73 813 €. Elle est de 316 094 €.**

L'épargne nette ou « autofinancement net » correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les équipements, après acquittement du service de la dette.

### III / FONCTIONNEMENT

#### • Les charges de fonctionnement

### Les charges de fonctionnement

€	2020	2021	2022	Evol° 2021/2022
Charges à caractère général (011)	900 894	1 024 007	1 105 042	7,9%
Charges de personnel (012)	1 167 332	1 251 482	1 311 315	4,8%
Atténuation des produits (014)	27 616	31 971	89 481	179,9%
Charges de gestion courante (65)	285 551	286 593	302 963	5,7%
<b>= CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>2 381 394</b>	<b>2 594 053</b>	<b>2 808 802</b>	<b>8,3%</b>
+ Autres charges (67 + 68)	0	13 578	28 824	112,3%
<b>= CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTÉRÊTS</b>	<b>2 381 394</b>	<b>2 607 631</b>	<b>2 837 626</b>	<b>8,8%</b>
+ Intérêts de la dette	33 528	29 461	29 422	-0,1%
<b>= CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 414 921</b>	<b>2 637 092</b>	<b>2 867 048</b>	<b>8,7%</b>

Les charges à caractère général (011) sont en augmentation de +7.9 % soit + 81 035 €.

Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des prix de l'électricité et de gaz.

Les charges de personnel (012) sont en augmentation de 4.8 % soit + 59 833 €.

Cette évolution s'explique par :

- le glissement vieillissement technicité
- le reclassement indiciaire au 1er janvier des agents de catégorie C
- la revalorisation du point d'indice de 3.5% à compter du 1er juillet 2022
- le recrutement au service technique d'un agent à temps non complet de 20h00
- des frais liés à l'organisation des élections présidentielles et législatives
- des frais liés à l'organisation du recensement de la population
- le versement en janvier 2022 de l'indemnité inflation
- l'augmentation de la cotisation au CNFPT pour l'apprentissage
- la baisse de la cotisation au FNAL (fonds national d'aide au logement)
- les remplacements nécessaires à la continuité de l'activité des services

Les charges de personnel représentent 45.7 % des charges de fonctionnement.

Les atténuations de produits sont en forte augmentation + 180 %. La commune a été contributrice au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (+ 31 971€) et a été redevable d'un prélèvement SRU (+57 835 €).

Les charges de gestion courante sont en augmentation. (+ 8.3 %).

Les frais financiers sont stables.

**Les charges de fonctionnement ont augmenté de manière globale de + 8.7 % soit + 229 955 €.**



● **Les produits de fonctionnement**

**Les produits de fonctionnement**

en €	2020	2021	2022	Evol° 2021/2022
+ Impôts et taxes (73)	1 802 930	1 870 408	1 935 624	3,5%
+ Dotations et participations (74)	832 962	820 196	871 781	6,3%
+ Produits des services (70)	264 709	348 489	359 026	3,0%
+ Produits de gestion (75)	29 378	33 977	41 356	21,7%
+ Atténuations de charges (013)	0	22 269	14 466	-35,0%
<b>= PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>2 929 978</b>	<b>3 095 339</b>	<b>3 222 251</b>	<b>4,1%</b>
Produits financiers (76)	21	20	21	6,9%
+ Produits exceptionnels (77)	4 699	5 013	43 497	767,7%
<b>= PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 934 698</b>	<b>3 100 372</b>	<b>3 265 770</b>	<b>5,3%</b>

**Les produits de fonctionnement sont en hausse de + 5.3 %.**

Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des impôts et taxes (+3.5%), des dotations et participations (+ 6.3% correspondant à une augmentation des droits de mutation) et d'une recette exceptionnelle de + 43 497 € (remboursement d'un sinistre).

**Les produits fiscaux**

	2020	2021	2022	Evol° 2021/2022
Produit TH	698 177	0	0	/
Produit TFPB	669 630	1 425 745	1 467 413	2,9%
Produit TFNB	64 990	65 330	68 052	4,2%
Produit Taxes ménages	1 432 797	1 491 075	1 535 465	3,0%

Depuis 2021, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective pour les collectivités locales et une nouvelle répartition des recettes fiscales est opérée. Les communes récupèrent la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du Département.

Le taux de TFPB correspond au taux communal de 2020 majoré du taux TFPB départemental 2020. Il est de 37.05 %, soit le taux TFPB communal 2020 (15.15 %) + le taux TFPB départemental 2020 (21,90 %).

Le taux de la taxe sur le foncier non bâti : 113,42%

L'évolution des produits fiscaux s'explique par une évolution des bases fiscales et non pas des taux qui sont stables depuis l'année 2012.

**Les produits fiscaux ont progressé de 3 % soit + 44 390 €.**

## La dotation globale de fonctionnement (DGF)

	2020	2021	2022	Evol° 2021/2022
<b>Dotation forfaitaire</b>	<b>363 765</b>	<b>367 977</b>	<b>371 498</b>	<b>0,96%</b>
<b>DSCUS</b>				
<i>dont DSUCS cible</i>				
<b>DSR</b>	<b>66 171</b>	<b>67 348</b>	<b>68 655</b>	<b>1,94%</b>
<i>dont Fraction Bourg Centre</i>				
<i>dont Fraction Péréquation</i>	66 171	67 348	68 655	<b>1,94%</b>
<i>dont Fraction Cible</i>				
<b>DNP</b>	<b>70 824</b>	<b>69 587</b>	<b>67 555</b>	<b>-2,92%</b>
<b>Total DGF</b>	<b>500 760</b>	<b>504 912</b>	<b>507 708</b>	<b>0,55%</b>

**La DGF de la commune a augmenté de + 0.55 % soit + 2796 €.**

## IV / L'INVESTISSEMENT

### L'investissement en 2022

	2 022 €	€/hab	structure
Dépenses directes d'équipement	532 228 €	119 €	92%
Dépenses indirectes	45 519 €	10 €	8%
Opération pour compte de tiers		0 €	0%
<b>Dépenses d'Investissement hors dépenses financières</b>	<b>577 747 €</b>	<b>130 €</b>	<b>100%</b>
affectation du résultat n-1	271 700 €	61 €	47%
Taxe d'aménagement	214 797 €	48 €	37%
FCTVA	124 297 €	28 €	22%
		0 €	0%
Opération pour compte de tiers		0 €	0%
Fonds affectés (amendes...)		0 €	0%
Subventions yc DGE (13)	209 177 €	47 €	36%
Emprunt	0 €	0 €	0%
<b>Financement des investissements</b>	<b>819 971 €</b>	<b>184 €</b>	<b>142%</b>

**La commune a investi directement 532 228 € en 2022.** Cela représente 119 € par habitant contre 316 € en moyenne pour les communes de la même strate démographique<sup>1</sup>.

**Ces investissements ont été couverts par les recettes d'investissement : 819 971 €.**

Le niveau d'investissement est à relativiser car les programmes d'équipement se jouent sur plusieurs années. Plusieurs projets étaient en cours d'étude en 2022 (restaurant scolaire, plan de mobilité durable...). La réalisation des travaux s'étalera sur les prochaines années.

**Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :**

#### ● Education / Jeunesse

- Etudes de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant satellite à l'école maternelle *Les 4 Collines*
- Etude de diagnostic des toitures de l'école élémentaire
- Travaux de création d'une salle informatique à l'école élémentaire
- Travaux d'amélioration du dépose minute situé devant l'école élémentaire
- Travaux d'amélioration des sanitaires de l'école élémentaire

#### ● Urbanisme

- Poursuite des études de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Concertation sur le PLU

<sup>1</sup> Source DGCL / Les collectivités locales en chiffres 2022  
 Ratios financiers par strate de population 2021 / Communes de 3500 à 5000 hab.



## ● Patrimoine

- Etude de programmation pour la construction d'un nouveau centre technique municipal
- Remplacement de la centrale incendie du cinéma
- Fin des travaux d'amélioration du nouveau cimetière (*construction d'un columbarium, fleurissement*)
- Installation d'une PAC dans les vestiaires du stade de football
- Remplacement d'une porte extérieure à la salle des fêtes

## ● Développement durable

- Etude et travaux pour l'aménagement paysager de l'école maternelle en partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Autan
- Mise en place d'une extinction nocturne de l'éclairage public de 23h00 à 05h45 (*plan de sobriété énergétique*)

## ● Mobilité / Voirie communautaire<sup>2</sup> et départementale

- Etude de réalisation d'un plan de mobilité avec des ateliers de concertation
- Etude pour la création d'un cheminement piéton sur la route du Clos du loup (*voie départementale*)
- Mise en place d'une zone 30 km/h au centre-bourg
- Renfort de la signalétique horizontale et verticale de plusieurs entrées de ville et de divers secteurs
- Entretien et rénovation de la voirie communautaire sur divers secteurs
- Campagne de curage de fossés

## ● Espace public

- Travaux et aménagements liés à la gestion différenciée des espaces verts au cimetière.
- Etude d'aménagement de la place du 8 mai en concertation avec les habitants et les référents de quartier du secteur

## ● Eclairage public<sup>3</sup> (porté par le SDEHG) / Energie

- Travaux de rénovation dans divers secteurs de la commune : 62 points d'éclairage
- Etudes d'enfouissement des réseaux chemin du Fort et secteur Pechacou
- Dévoisement du réseau et adaptation du réseau d'éclairage public aux abords du futur restaurant scolaire
- Etude d'opportunité pour s'engager dans le programme LED Haute-Garonne 2026 ++

## ● Culture

- Création progressive du fonds culturel de l'AlphaB (*documents : livres, CD, DVD, jeux*)

## ● Equipements

- Achat d'équipement informatique pour les services communaux
- Achat d'une tondeuse autoportée pour le service technique
- Achat d'illuminations de Noël en Led

---

<sup>2</sup> Ces investissements sur voies communautaires (ex-voies communales) sont réalisés par la CCCB pour le compte de la commune. La commune assume financièrement les travaux sur son budget de fonctionnement à travers une minoration de son attribution de compensation.

<sup>3</sup> Investissements réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) pour le compte de la commune. La commune assume financièrement les travaux sur son budget de fonctionnement à travers

- **Communication**

- Etude en matière de communication pour la création d'un nouveau logo et d'un nouveau site internet

## V / RATIOS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
2 806 894,00	3 402 920,00	627,94	974,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	643,12	845,00
2	Produit des impositions directes/population	353,13	468,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	732,56	1 047,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	119,39	316,00
5	Encours de dette/population	337,72	731,00
6	DGF/population	113,89	154,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	45,74 %	54,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	90,32 %	88,20 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	16,30 %	30,20 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	46,10 %	62,80 %



# BUDGET ASSAINISSEMENT

Les résultats de l'année 2022 se décomposent ainsi :

- résultat de la section de fonctionnement : + **483 609.18 €**
- résultat de la section d'investissement : + **331 956.84 €**
- résultat de clôture de l'exercice : + **815 566.02 €**

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 122 304,51	G 605 913,69	G-A	483 609,18
	Section d'investissement	B 64 889,96	H 121 504,37	H-B	56 614,41

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 275 342,43 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 187 194,47	Q= G+H+I+J 1 002 760,49	=Q-P	815 566,02

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 122 304,51	= G+I+K 605 913,69	483 609,18	
	Section d'investissement	= B+D+F 64 889,96	= H+J+L 396 846,80	331 956,84	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 187 194,47	= G+H+I+J+K+L 1 002 760,49	815 566,02	

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

- Travaux de remplacement des outils de télécommunication de la STEP et des postes de relevage
- Etude pour faire évoluer la filière de traitement des boues de la station d'épuration (STEP)

# LA DETTE

La dette de la commune est composée au 31/12/2022 de 5 emprunts à taux fixe.

Organisme	Objet	Date de prêt	Durée	Date fin	Capital Emprunté
Banque postale	Ecole maternelle - long terme	14/10/2019	25 ans	2044	1 210 000 €
Banque populaire	Restaurant scolaire	21/01/2010	20 ans	2030	731 000 €
Crédit Agricole	Station d'épuration	19/12/2006	25 ans	2031	500 000 €
Crédit Agricole	Station épuration	01/01/2008	25 ans	2033	300 000 €
Crédit Agricole	Station épuration	15/09/2009	20 ans	2029	450 000 €

## Encours de la dette

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours budget principal	1 689 250 €	2 165 071 €	2 086 238 €	1 505 544 €	1 422 607 €
Encours budget assainissement	829 000 €	774 927 €	730 577 €	735 906 €	678 320 €
/ Epargne brute budget principal	443 418 €	478 167 €	519 142 €	470 294 €	398 701 €
/Epargne brute budget assainissement	145 839 €	141 673 €	107 419 €	93 306 €	488 732 €
Encours total	2 518 250 €	2 939 998 €	2 816 815 €	2 241 450 €	2 100 927 €
/ Epargne brute totale	589 257 €	619 840 €	626 561 €	563 600 €	887 433 €
= ENCOURS / EPARGNE BRUTE budget principal	3,8	4,5	4,0	3,2	3,6
= ENCOURS / EPARGNE BRUTE budget assainissement	5,7	5,5	6,8	7,9	1,4
= ENCOURS / EPARGNE BRUTE (capacité de désendettement)	4,3	4,7	4,5	4,0	2,4

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

**En 2022, la capacité de désendettement de la commune est de 2.4 années.**

On considère généralement que le seuil de vigilance est situé entre 8 et 10 années et qu'au-delà de 12 ans la situation est dangereuse.